



Conseil d'Administration de la CCAS du 7 avril 2016

MOTION

Les Administrateurs du Conseil d'Administration de la CCAS s'inquiètent des remises en cause des moyens bénévoles et des dispositions statutaires en matière de fonctionnement des commissions et des jours d'administrateurs en CMCAS qui nous sont remontées régulièrement.

En effet, on nous indique que certains managers interprètent d'une manière très personnelle les textes qui régissent le bon fonctionnement des activités sociales et culturelles de la branche des IEG sur le périmètre des CMCAS.

Les Administrateurs du CA de la CCAS rappellent que les employeurs s'étaient engagés lors d'un Groupe de Travail sur les mesures bénévoles pour qu'aucune règle statutaire qui permette le fonctionnement des activités sociales de la branche ne puisse être remise en cause tant qu'une négociation globale ne serait pas engagée.

Les Administrateurs du Conseil d'Administration de la CCAS exigent que cet engagement soit respecté dans le cadre des règles statutaires en vigueur.

Pour : CGT, CFE-CGC, FO

Contre :

Abstention : CFDT